



Commission Territoire, sécurité et mobilité

Projet de délibération sur les îlots de fraîcheur

Rapport de commission

Membres : Vincent DUTOIR (président), Julian RAMAZZINA (vice-président), Mathieu GEINOZ, Stéphane HILTY, Bénédicte de RAEMY, Pablo GARCIA HERRERA, Alan TORSELLETTI, Fabrice MEID

Délégué du CA : Christophe HOTTELIER

Date de séance : 03.02.2026

Rapport : Pablo GARCIA HERRERA

Synthèse

Dans le cadre du projet de délibération « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Perly-Certoux », la Commission Territoire, sécurité et mobilité a traité la question de la mise en place des infrastructures légères pour atténuer les phénomènes caniculaires, parmi lesquels la création d'« îlots de fraîcheur » et de corridors ombragés.

La première étape de ces aménagements et lieux de vie devrait être l'identification des lieux présentant des pics de chaleur (construction minérale, proches des axes de circulation, haute exposition directe au soleil) par une étude de terrain, afin de mettre en place des « îlots de fraîcheur ». Ces installations permanentes ou temporaires peuvent être des mini-parcs ombragés à l'aide de structures en bois, de toiles, de pergolas, ou d'une canopée, équipés de bancs, de points d'eau et de brumisateurs offrant un havre de fraîcheur mais aussi de socialisation et de maintien du lien social pour les aînés et les familles en période de fortes chaleurs.

A cette fin, la commission a souhaité entendre les autorités et services de la commune de Plan-les-Ouates qui mène des projets similaires.

Audition de la commune de Plan-les-Ouates

La commission a auditionné M. Mario RODRIGUEZ – Conseiller administratif de Plan-les-Ouates – et M. Charles GOTTSCHALL – Architecte paysagiste et chef de projet de la commune de Plan-les-Ouates –, qui présentent leur expérience en matière d'aménagements visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Lors de son audition devant la commission, la commune de Plan-les-Ouates a présenté l'expérience qu'elle a développée ces dernières années en matière de lutte contre les îlots de chaleur et de création d'îlots de fraîcheur. Les représentants de la commune ont expliqué que cette démarche s'est construite progressivement : les premiers aménagements étaient de petite ampleur avant d'évoluer vers des projets plus structurants.

Ces actions s'inscrivent notamment dans le cadre du Plan directeur communal et répondent aux objectifs du Plan climat cantonal, en particulier sur la stratégie d'arborisation. Il a également été rappelé que deux motions cantonales relatives aux îlots de fraîcheur ainsi que le projet de préau vert dans les écoles viennent soutenir cette dynamique.



Commission Territoire, sécurité et mobilité

Projet de délibération sur les îlots de fraîcheur

Rapport de commission

Pour identifier les zones prioritaires d'intervention, la commune s'appuie sur l'outil SITG, qui permet de cartographier les îlots de chaleur et de repérer les secteurs nécessitant des mesures d'adaptation. L'analyse repose principalement sur trois critères : la température ressentie par la population, le taux de canopée — avec une attention particulière aux zones où il est inférieur à 10 %, indiquant un fort potentiel d'arborisation — ainsi que la nature des revêtements, afin d'évaluer les possibilités d'améliorer la perméabilité des sols.

La commune de Plan-les-Ouates a également présenté différents types d'aménagements déjà réalisés ou envisagés. Certains dispositifs sont provisoires, comme l'installation de tables couvertes sur le Mail 2000 ou de parasols démontables aux Aviateurs et à Champ-Joly. D'autres installations sont réversibles, à l'image des brumisateurs installés à l'école du Pré-du-Camp ou du mobilier et des bacs hors sol.

Enfin, ces interventions s'inscrivent dans une approche transversale associant l'eau, le sol et l'arbre, développée dans le cadre de la démarche « Eau en ville ». Celle-ci vise notamment à favoriser l'infiltration de l'eau grâce à des revêtements perméables et à renforcer la végétalisation par des plantations adaptées au contexte urbain.

Lors de l'audition, la commune de Plan-les-Ouates a également évoqué les différentes possibilités de financement mobilisables pour la mise en œuvre de projets visant à lutter contre les îlots de chaleur et à créer des îlots de fraîcheur.

Au niveau cantonal, plusieurs dispositifs existent. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), notamment par l'intermédiaire de la Direction des arbres et de la renaturation urbaine (DARU), peut accorder des subventions, notamment sous forme de forfaits par arbre planté ou dans le cadre du programme « Nature en ville ». L'Office cantonal de l'eau (OCEau) peut également soutenir certains aménagements dans le cadre de la démarche « Eau en ville », qui vise notamment à favoriser la gestion et l'infiltration des eaux en milieu urbain.

Au niveau fédéral, le programme Adapt+ offre également un soutien financier pour les projets visant à adapter les territoires aux effets du changement climatique, notamment pour les initiatives de lutte contre les îlots de chaleur.

Plan-les-Ouates a déjà obtenu une promesse de financement pour deux projets d'envergure. Ces soutiens couvriraient environ 30 % des coûts totaux, pour des montants jugés conséquents.

Discussion et participation de M. Jean Carlo TABOADA

Lors des discussions, plusieurs commissaires ont souligné l'importance de formuler une intention claire à l'attention du Conseil administratif. Il a été proposé d'intégrer ces réflexions dans des cadres de planification existants, notamment le projet de tramway ainsi que le Plan directeur communal (PDCom). Parmi les priorités évoquées figurent le préau de l'école — considéré comme un projet prioritaire — ainsi que les fontaines et les places publiques, où des aménagements légers et réversibles pourraient être envisagés.

Certaines contraintes techniques ont toutefois été relevées. Il a notamment été mentionné que le préau de l'école accueille régulièrement des manifestations, ce qui limite les possibilités d'intervention. Dans ce

Commission Territoire, sécurité et mobilité

Projet de délibération sur les îlots de fraîcheur

Rapport de commission

contexte, l'idée d'installations légères, telles que des voilages ou des brumisateurs, a été évoquée, tout comme la nécessité de réfléchir au type de revêtement du préau afin d'en améliorer le confort thermique.

La question des coûts a également été soulevée. Sur la base des réponses apportées par les intervenants de la commune de Plan-les-Ouates, une typologie des coûts a pu être avancée. Il faut bien évidemment garder à l'esprit que l'ordre de grandeur des projets dépend fortement de l'espace à couvrir, du nombre d'utilisateurs et des besoins relatifs à la population et à la taille de la commune.

A titre d'exemple, les aménagements sur le long Mail 2000 ont eu un « coût modéré » pour Plan-les-Ouates, ainsi que les interventions ponctuelles sur les fontaines historiques de la commune tandis que les aménagements de la cour de l'école de Champ-Joly ont coûté un million de francs.

Estimation des coûts des interventions

Type d'intervention	Coût estimé (CHF/m ²)	Exemples concrets
Interventions légères	200	Parasols, tables couvertes
Interventions moyennes	350	Aménagements cours d'école
Interventions lourdes	450-470	Travaux avec terrassement

A ce propos, il a été rappelé que des projets de réaménagement du préau de l'école de Perly-Certoux sont déjà prévus dans le cadre d'une future rénovation de l'école, ce qui rendrait peu opportunes des interventions lourdes à court terme.

Il a également été suggéré d'intégrer plus largement ces thématiques dans le Plan directeur communal, notamment dans sa dimension environnementale et en matière d'arborisation, actuellement peu développée.

Enfin, il a été rappelé que la commission n'a pas pour rôle de décider des projets mais de formuler des orientations. Il a ainsi été proposé que les services communaux puissent planifier et identifier les lieux prioritaires et présenter une étude de faisabilité d'ici la fin du mois de mars. Par ailleurs, une étude réalisée par la fondation Braillard a été mentionnée comme pouvant constituer une base intéressante pour alimenter de futurs projets d'aménagement.

Vote

Le président met aux voix les décisions de la commission :

1. Approbation de la motion ;
2. Les services communaux présentent à la commission les lieux identifiés et des projets à court/moyen terme



Commission Territoire, sécurité et mobilité

Projet de délibération sur les îlots de fraîcheur

Rapport de commission

3. Engagement de la commune pour une réflexion spécifique lors des aménagements liés au tramway et dans le PDCom
4. Le préau de l'école constitue un point d'intérêt prioritaire

Oui : unanimité

Annexe : dossier de présentation de Plan-les-Ouates

Date : 16 mars 2026